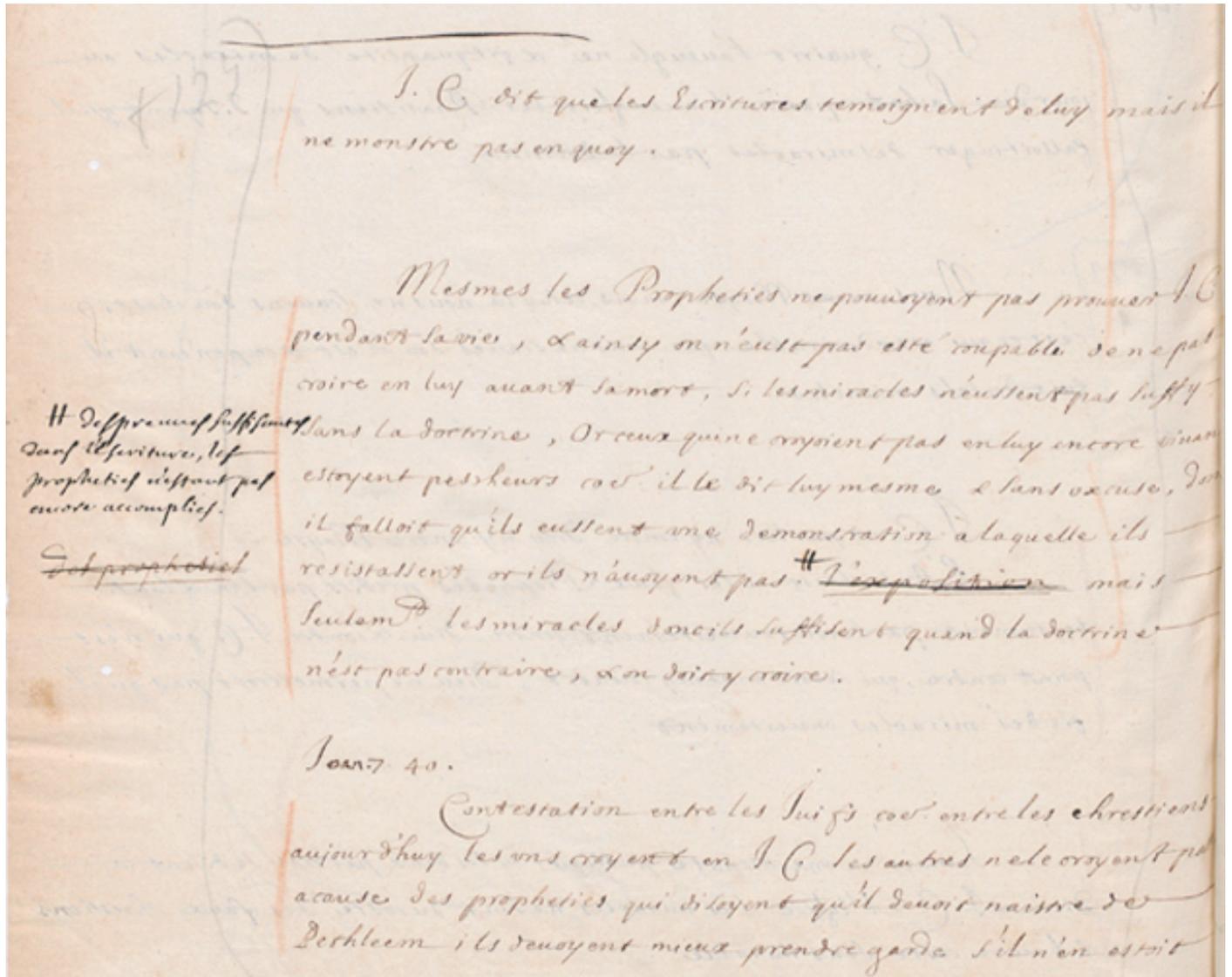


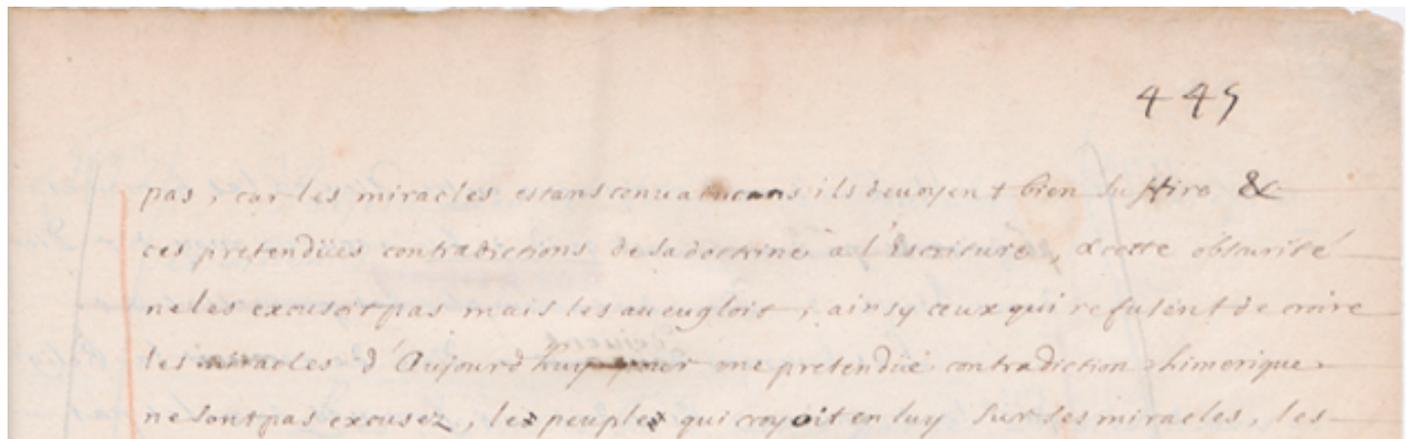
Transcriptions des Copies C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>

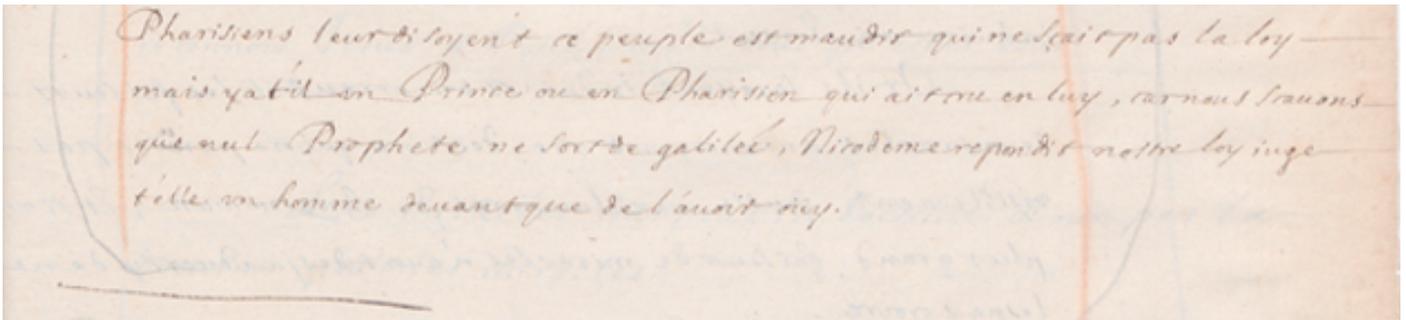
C<sub>1</sub>, p. 443 v° (l'image du texte est déformée à droite)



**Avertissement** : seules les marques situées à gauche du texte concernent ce fragment. Celles que l'on aperçoit à droite proviennent de la page 445.

C<sub>1</sub>, p. 445





**Avertissement** : seules les marques situées à gauche du texte concernent ce fragment. Les autres marques proviennent du verso des pages 443 et 445.

**Transcription de C<sub>1</sub> (en rouge : différences avec C<sub>2</sub>)**

-----  
J. C. dit que les Escritures temoignent de luy mais il ne monstre pas en quoy.

# Des preuves suffisantes dans l'Escriture, les propheties n'estant pas encore accomplies.

des propheties

Mesmes les Propheties ne pouvoient pas prouver J. C. pendant sa vie, & ainsy on n'eust pas esté coupable de ne pas croire en luy avant sa mort, si les miracles n'eussent pas suffy sans la doctrine, Or ceux qui ne croyoient pas en luy encore vivan[t] estoyent pescheurs comme il le dit luy mesme & sans excuse, don[c] il falloit qu'ils eussent une demonstration à laquelle ils resistassent or ils n'avoient pas. # L'exposition mais seulement les miracles donc ils suffissent quand la doctrine n'est pas contraire, & on doit y croire.

Joan. 7. 40.

Contestation entre les Juifs comme entre les chrestiens aujourd'huy les uns croyent en J. C. les autres ne le croyent pa[s] acause des propheties qui disoyent qu'il devoit naistre de Bethleem ils devoient mieux prendre garde s'il n'en estoit

[p. 445]

pas, car les miracles estans convaincans ils devoient bien suffire & ces pretendües contradictions de sa doctrine à l'Escriture, & cette obscurité ne les excusoit pas mais les aveugloit, ainsy ceux qui refusent de croire les miracles d'Aujourd'huy pour une pretendüe contradiction chimerique ne sont pas excuzez, les peuples qui croyent en luy sur ses miracles, les Pharisiens leur disoyent ce peuple est maudit qui ne sçait pas la loy mais y a t'il un Prince ou un Pharisien qui ait cru en luy, car nous scavons que nul Prophete ne sort de galilée, Nicodeme repondit nostre loy juge t'elle un homme devant que de l'avoir oüy.

C2, p. 241 (l'image du texte est incomplète à gauche)

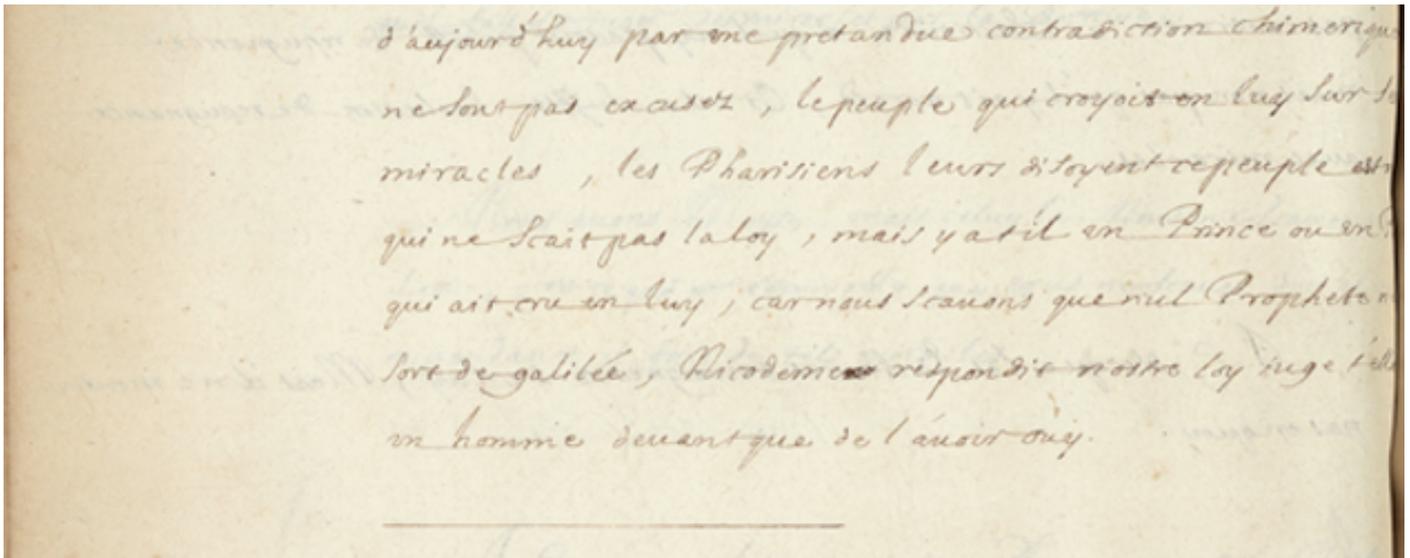
J. C. dit que les Docteurs témoignent de luy, Mais il ne montre pas en quoy.

Mesmes les Prophetes ne pouvoient pas prouver J. C. pendant sa vie & ainsi on n'eust pas esté coupable de ne pas croire en luy avant la mort si les miracles n'eussent pas suffi sans la doctrine; Or ceux qui ne croient pas en luy, en core vivants estoient pres cheurs comme il be-  
soin luy mesme & sans excuse, donc il falloit qu'ils eussent une demonstra-  
tion à laquelle ils résisteroient ou ils n'auroient pas l'exposition, Mais  
seulement les Miracles, donc ils suffisoient quand la Doctrine n'est pas  
contraire. On doit y croire.

Joan. 7. 40.

C2, p. 242 (l'image du texte est incomplète à droite)

Contestation entre les Juifs comme entre les Chrestiens  
aujourd'huy les uns croient en J. C., les autres ne le croient  
pas accuse des Prophetes qui disoient qu'il devoit naître  
Bethleem, ils devoient mieux prendre garde s'il n'en est  
pas, car les miracles estant convaincaus ils devoient  
suffire & ces prétendues contradictions de la Doctrine de  
l'Escriture & cette obscurité ne les excusoit pas, mais  
au lieu de croire les miracles.



Transcription de C<sub>2</sub> (en rouge : différences avec C<sub>1</sub>)

J. C. dit que les Escritures temoignent de luy, Mais il ne montre pas en quoy.

Mesmes les Prophetes ne pouvoient pas prouver J. C. pendant sa vie & ainsy on n'eust pas esté coupable de ne pas croire en luy avant sa mort si les miracles n'eussent pas suffit sans la doctrine ; Or ceux qui ne **croient** pas en luy encore vivant estoyent pescheurs comme il le dit luy mesme & sans excuse, donc il falloit qu'ils eussent une demonstration à laquelle ils resistassent or ils n'avoient pas l'exposition, Mais Seulement les Miracles, donc ils suffissent quand la Doctrine n'est pas contraire & on doit y croire.

[des propheties]

Joan. 7. 40.

[p. 242]

Contestation entre les Juifs comme entre les Chrestiens aujourd'huy les uns croient en J. C., les autres ne le croye[nt] pas acause des Prophetes qui disoyent qu'il devoit naist[re de] Bethleem, ils devoient mieux prendre garde s'il n'en es[toit] pas, car les miracles estans convaincans ils devoient b[ien] suffire & ces pretendües contradictions de sa Doctrine à l'Escriture & cette obscurité ne les excusoit pas, mais [les] aveugloit ainsy ceux qui refusent de croire les miracles d'aujourd'huy **par** une pretendüe contradiction chimerique ne sont pas excusez, le peuple qui croyoit en luy sur s[es] miracles, les Pharisien~~s~~s leurs disoyent ce peuple est [maudit] qui ne Scait pas la loy, mais y a t'il un Prince ou un P[harisien]

qui ait cru en luy, car nous scavons que nul Prophete n[e]  
sort de galilée, Nicodem~~ent~~ respondit nostre loy juge t'elle  
un homme devant que de l'avoir ouy.

-----

\*

Marques en marge de C<sub>1</sub> (concordance, accolade et 8 au crayon, traits à la sanguine) et de C<sub>2</sub> (J au crayon) : voir la description des Copies C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>. Dans C<sub>1</sub>, le copiste a séparé ce fragment du précédent et du fragment suivant par un trait horizontal ; la personne qui numérote les textes a regroupé sous le n° 192 tous les fragments du dossier *Miracles II* et une partie du dossier *Miracles III* jusqu'au texte intitulé *Athées*, p. 463. Dans C<sub>2</sub>, le copiste a aussi séparé ce fragment du fragment suivant par un trait horizontal.

Dans C<sub>1</sub>, chaque paragraphe est signalé dans la marge par une accolade, tracée à la sanguine : ce type de marque aurait, selon J. Mesnard, été utilisé par Étienne Périer pour sélectionner les fragments à ajouter dans l'édition de 1678. Dans le cas présent, tous les textes concernés ont été utilisés, au moins en partie, dans l'édition en 1670.

Toujours dans C<sub>1</sub>, un correcteur est intervenu sur le texte à l'encre noire : alors que le copiste hésitait entre *L'exposition et des propheties* (qu'il a soulignés), un correcteur a barré ces deux possibilités de transcription et a proposé de les remplacer par *Des preuves suffisantes dans l'Escriture, les propheties n'estant pas encore accomplies*. Cette glose a été retenue dans un premier temps (elle apparaît dans l'édition préoriginale de 1669) mais a été supprimée dans l'édition définitive. Voir notre commentaire dans le fragment n° 1 du dossier *Miracles II*. L'écriture pourrait être celle de Nicole.

Les Copies transcrivent le même texte, conforme à l'original à quelques exceptions près : elles transcrivent

*ne monstre pas* au lieu de *ne montre point* ;  
*on n'eust pas esté* au lieu de *on n'eût point été* ;  
*de ne pas croire* au lieu de *de ne point croire* ;  
*estoyent pescheurs* au lieu de *étaient pécheurs* ; le copiste aurait dû écrire *pecheur* ; la graphie *pescheur* était normalement celle de *pêcheur* ;  
*L'exposition* au lieu de *L'Écriture* ; l'hésitation du copiste, qui proposait l'alternative *Des prophéties*, a été conservée ; l'erreur de lecture vient de ce que Pascal avait d'abord écrit *les* auquel il a accolé *Escriture*, le s de *les* et le bas du E formant un x ; le haut du E pouvait être confondu avec une apostrophe.  
*car les miracles estans convaincans ils devoient bien suffire & ces pretendües contradictions* au lieu de *car ses miracles étant convaincants, ils devaient bien s'assurer de ces prétendues contradictions* ;  
*les pharisiens leur disoyent* au lieu de *les pharisiens leur disent*.

Dans C<sub>1</sub>, le copiste a transcrit *ceux qui ne croyoient pas* au lieu de *ceux qui ne croient pas*.

Dans C<sub>2</sub>, le copiste a transcrit *par une pretendüe contradiction chimerique* au lieu de *pour une prétendue contradiction chimérique*.